

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/04/19/2018012145/justel>

Dossier numéro : 2018-04-19/26

Titre

19 AVRIL 2018. - Arrêté ministériel relatif à la planification d'unités de séjour dans le cadre de l'agrément spécial comme centre de soins de jour pour personnes âgées dépendantes pour des centres de soins de jour non conformes à l'article 51 de l'annexe IX à l'arrêté du Gouvernement flamand du 24 juillet 2009 relatif à la programmation, aux conditions d'agrément et au régime de subventionnement de structures de services de soins résidentiels et d'associations d'usagers et d'intervenants de proximité

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 09-07-2019 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 30-05-2018 page : 45169

Entrée en vigueur : 09-06-2018

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2019-04-25/54, art. 14, 002; En vigueur : 19-07-2019>